



SAINT-DIDIER
DE-FORMANS
DOMBES SAÔNE VALLÉE

AU FIL DU FORMANS

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE - JUIN 2025

MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
Chers amis,

Avant toute chose, je tiens à remercier chaleureusement les plus de 300 Désidériens qui ont répondu présents aux vœux de la municipalité le 12 janvier dernier. Votre participation nombreuse, vos échanges bienveillants et vos encouragements ont été une belle démonstration de l'attachement que vous portez à notre commune. Ce moment convivial et fédérateur a marqué le début de l'année 2025 sous le signe du dialogue et de la proximité. Merci à toutes et à tous pour votre présence.

À neuf mois des prochaines élections municipales de mars 2026, je tiens à vous faire part, à travers cet édit, des avancées concrètes réalisées ces derniers mois ainsi que des projets en cours pour notre commune :

Je suis heureux de vous annoncer que les travaux des nouveaux courts de tennis sont désormais achevés, tout comme ceux du city stade, malgré les difficultés rencontrées avec l'entreprise initialement retenue. Ces équipements représentent une avancée importante pour notre commune, en offrant des infrastructures sportives modernes et accessibles à tous.

Sur le plan de la sécurité, toutes les caméras de vidéoprotection prévues sont pleinement opérationnelles depuis février. Leur efficacité a déjà pu être constatée : elles ont permis d'élucider quatre enquêtes menées par la gendarmerie.

La modernisation de l'éclairage public se poursuit avec la troisième et dernière tranche du passage à la technologie LED. Les 186 mâts d'éclairage restants au sodium seront tous remplacés fin 2025, portant ainsi à 354 le nombre total de mâts équipés. Cet investissement, d'un montant de 271 239 €, s'inscrit dans notre volonté de réaliser des économies d'énergie, de réduire notre impact environnemental et de moderniser nos équipements.

Les travaux d'aménagement du chemin du Renard débiteront le 23 juin pour une durée estimée de quatre mois.

Ce projet, d'un montant de 600 000 €, vise à améliorer la sécurité, le confort de circulation et à accompagner le développement de ce secteur en pleine mutation, jusqu'à l'école publique.

Les travaux de sécurisation de la route de Toussieux et du carrefour de la RD28F sont également terminés, pour un montant de 171 000 €. Ils contribuent à renforcer la sécurité des riverains et à fluidifier les déplacements dans cette zone.

Enfin, je tiens à souligner qu'à l'occasion du vote du budget 2025, début avril, les impôts communaux sur le foncier n'ont une nouvelle fois pas été augmentés et cela pour la douzième année consécutive, depuis 2014.

Côté festivités, le mois de juin est habituellement chargé en événements avant les vacances d'été, et cette année 2025 ne fait pas exception. De nombreuses animations vous attendent tout au long du mois : l'occasion idéale pour se retrouver, partager des moments conviviaux et découvrir la richesse de la vie locale.

Pour terminer je voudrais vous dire que l'avenir de notre commune ne s'arrêtera pas aux prochaines élections municipales de 2026.

Avec, ou sans moi, ce que nous construisons aujourd'hui doit s'inscrire dans la durée, pour les générations futures. **Ce Village, Notre Village**, mérite que nous continuions à rêver grand et à travailler ensemble, au-delà des échéances électorales.

Quant à moi, l'heure viendra de prendre une décision, je la partagerai avec vous en temps voulu. Pour l'instant, mon énergie reste entièrement dédiée à ce que nous pouvons encore accomplir tous ensemble.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer d'agréables vacances d'été, et j'espère avoir le plaisir de vous croiser lors des différentes animations locales.

Cordialement,

Le Maire
Frédéric VALLOS

NUISANCES SONORES

Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques : l'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse...) est limitée par **arrêté municipal**.



- ➔ Du lundi au vendredi : de **8h à 12h** et de **14h à 18h** - **Interdit entre 12h et 14h**
- ➔ Les samedis : de **9h à 12h** et de **14h à 18h** - **Interdit entre 12h et 14h**
- ➔ Les dimanches et jours fériés : de **10h à 12h** **UNIQUEMENT**

Ces horaires sont valables en été comme en hiver sans distinction.

Nuisances nocturnes



Merci de respecter vos voisins en cessant toute activité sonore après 23 heures

Aboiements



Il est rappelé aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leur animal ne trouble pas la tranquillité du voisinage par ses aboiements.

Les infractions liées au tapage nocturne ou aux nuisances sonores de voisinage sont passibles d'une amende forfaitaire de 68 € (contravention de 3ème classe)

INTERDICTION DE BRÛLAGE



Le brûlage des déchets verts à l'air libre **est interdit** et peut faire l'objet d'une contravention de **450 €**

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Ambrosie, frelons asiatiques

Faites un signalement sur les plateformes dédiées pour alerter le référent

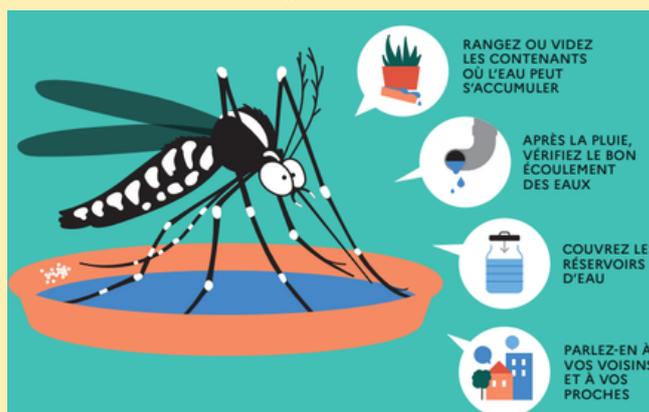
Arrachez-là !



www.signalement-ambrosie.fr

www.frelonsasiatiques.fr

Moustiques tigres: adoptons les bonnes pratiques



Le moustique qui vous pique est né à moins de 150 mètres de chez vous !

Un réservoir d'eau stagnante de la taille d'un bouchon de bouteille d'eau suffit !

DÉMARCHAGE À DOMICILE

Les démarcheurs ne sont pas soumis à la déclaration préalable en mairie de leur passage. Certaines sociétés informent néanmoins la commune de leur présence sur le territoire communal. **La mairie ne peut pas interdire ou conditionner le démarchage à domicile dans la commune.** La prise d'un tel arrêté serait contraire au principe de la liberté du commerce et de l'industrie.



La commune rappelle aux habitants que le consommateur, sollicité chez lui par un démarcheur, ou invité par téléphone ou courrier à se rendre sur un lieu de vente, bénéficie d'une protection spécifique. Il existe trois dispositions essentielles de protection des consommateurs :

- la remise obligatoire d'un contrat (art. L 242-5 du code de la consommation),
- le délai de rétractation de 14 jours pour le consommateur (art. L 221-18),
- l'interdiction de percevoir une contrepartie financière avant la fin d'un délai de 7 jours (art. L 242-7).

DES TRAVAUX PRÉVUS CET ÉTÉ ? N'OUBLIEZ PAS LES RÉGLEMENTATIONS

Vous devez déposer une déclaration préalable de travaux (CERFA papier ou en ligne) pour vos projets (entre autres) de :

- piscine de plus de 10 m² (des contrôles de déclaration peuvent être lancés par les services de l'Etat),

Règles à respecter pour installer une piscine privée

- de 10 m ²	de 10 à 100 m ²	+ de 100 m ²
Pas d'autorisation nécessaire (sauf si proximité avec une zone protégée, un site historique ou un monument classé)	Déclaration préalable obligatoire	Permis de construire obligatoire

©2018 DemarchesAdministratives.fr

- clôture,
- mur de soutènement,
- installation de panneaux photovoltaïques,
- ravalement de façade,
- abri de jardin (de 5 à 20 m², au-delà un permis de construire étant nécessaire)

Pour ces travaux, n'oubliez pas de vous conformer au règlement applicable à votre zone du Plan Local d'Urbanisme, et d'afficher en limite de votre propriété l'autorisation d'urbanisme obtenue après l'instruction.

Une fois ceux-ci achevés, nous vous invitons à déposer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Nous vous rappelons l'obligation d'enduire vos murs et façades pour le parfait achèvement.

Le service urbanisme de la mairie reste à votre disposition sur rendez-vous pour vos avant-projets.

FIBRE- TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ AUPRÈS DU SIEA ET DEMANDEZ VOTRE PRÉ-RACCORDEMENT



LA FIBRE ARRIVE
DÈS MAINTENANT, DEMANDEZ LE
PRÉ-RACCORDEMENT DE VOTRE LOGEMENT !



Faites votre test d'éligibilité au pré-raccordement et prenez rendez-vous sur www.reso-liain.fr

<https://customers.liain.fr/eligibilite>

Attendez d'être raccordé à la fibre avant de prendre rendez-vous et de souscrire un abonnement auprès d'un opérateur.

SAINT-DIDIER
DE-FORMANS
DOMBES SAÔNE VALLEE



Les communes et
intercommunalités
de l'Ain



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Pignon France
Très Haut Débit



TÉLÉASSISTANCE



La téléassistance est un service au quotidien qui permet à la personne fragile et isolée, de donner l'alerte en cas de problème.

Ce service est disponible 24h/24 et 7j/7. L'objectif essentiel de ce dispositif est de rester en contact permanent avec un interlocuteur qui aura pour mission :

- D'aider la personne en difficulté,
- De prévenir l'entourage proche,
- De contacter directement les services d'urgence si besoin.

Afin de faciliter la tâche de nos séniors, le CCAS a réalisé une étude parmi les nombreuses offres existantes sur le marché, et a renouvelé une convention auprès de « **PRÉSENCE VERTE** ».

Dans le cadre de cette **convention sociale**, nos aînés désidériens bénéficient de **tarifs préférentiels**, sans engagement, sans frais d'installation ni frais de maintenance, et résiliable à tout moment !

L'agence située 120 rue des chantiers du Beaujolais à Limas (Villefranche sur Saône) garantit un service de proximité à moindre coût.

Tel : 04.74.07.88.85

Site internet : <https://www.presenceverte.fr/>



VIGILANCE CANICULE

Certaines personnes sont plus vulnérables que d'autres aux **fortes chaleurs**. Si vous êtes seul(e) et souhaitez être contacté par le CCAS, signalez-vous ou faites-vous inscrire sur le fichier des personnes vulnérables **auprès du secrétariat de Mairie**. Pascale GAUTIER-WILL, responsable du CCAS, prendra alors contact avec vous.



LE VIEUX FOUR COMMUNAL A TROUVÉ DES CO'PAINS !

Suite à la volonté et à la proposition de la municipalité de créer une nouvelle association pour gérer l'utilisation de notre four à pain et assurer sa préservation, une vingtaine de personnes enthousiastes se sont manifestées et ont participé à plusieurs rencontres et réunions depuis le début d'année.

Prêt à réchauffer les cœurs et les boules de pain régulièrement grâce à ces habitantes et habitants du village motivé(e)s, notre Vieux Four a déjà un planning d'allumage et de cuisson pour cet été et cet automne.

N'hésitez pas à venir observer et vous renseigner auprès des membres lors des différents évènements, et peut-être rejoindre la nouvelle **Association des Co'pains du Vieux Four** !



Pour contacter la mairie



contact@saintdidierdeformans.fr

☎ **04 74 00 14 70**



Numéro d'astreinte 06 45 04 76 79

Uniquement en cas d'urgence absolue
du samedi 12h au lundi matin 9h

Horaires du secrétariat



Lundi & mardi	...	Fermé / 14h -17h30
Mercredi	...	Fermé / 14h -18h
Jeudi	...	9h -12h30 / Fermé
Vendredi	...	Fermé / 14h -17h30
Samedi	...	9h -12 h / Fermé

@ NOUS SUIVRE SUR LE WEB ET LES RÉSEAUX



mairie-stdidierdeformans.fr



[@mairiesaintdidierdeformans01600](https://www.facebook.com/mairiesaintdidierdeformans01600)



[@mairie_de_st_didier_de_formans](https://www.instagram.com/mairie_de_st_didier_de_formans)



[@communedesaintdidierdeform4790](https://www.youtube.com/channel/UC...)



Application sur smartphone
@01347

